

Mopar garantit ses pneus 2 ans

jeudi, 06 septembre 2018

Mopar, la structure d'après-vente et de services de Fiat Chrysler Automobiles (FCA), propose une nouvelle Assurance Pneumatiques 2 ans, avec un remplacement pris en charge à 100%.



Cette nouvelle assurance garantit les dommages causés aux pneumatiques : crevaison, accident ou vandalisme. La période couverte est de 2 ans à partir de la date d'achat, dans la limite de 200 € TTC par sinistre et d'un seul sinistre sur la période de garantie.

L'assurance couvre les pneumatiques été ou hiver, VL comme VUL, achetés et montés dans le réseau agréé FCA, dans le cadre d'un remplacement des pneumatiques. En effet, les équipements d'origine et les roues complètes ne sont pas pris en compte.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite